

## Les axes stratégiques du PCAET

- ▶ **Axe 1 : Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et la qualité de l'air des bâtiments et de leurs usages**
  - ⇒ Encourager la rénovation énergétique du parc ancien
  - ⇒ Développer l'utilisation d'énergies renouvelables
  - ⇒ Promouvoir l'exemplarité de la collectivité (bâtiments tertiaires, éclairage public)
  - ⇒ Responsabiliser les usagers face à la production et l'utilisation de l'énergie
  - ⇒ Promouvoir un urbanisme durable
  - ⇒ Améliorer la qualité de l'air des bâtiments
  
- ▶ **Axe 2 : Faire de l'agriculture, un pilier économique capable de s'adapter aux enjeux environnementaux**
  - ⇒ Maintenir / développer le potentiel de captage de CO2 de l'agriculture/ la forêt/ le bocage
  - ⇒ Développer la production d'énergie locale, tout en favorisant les économies d'énergie
  - ⇒ Mettre en place des pratiques culturales et d'élevage qui permettent de maîtriser les émissions de GES et de polluants tout en étant économiquement bénéfiques
  - ⇒ Anticiper le changement climatique pour une meilleure résilience des systèmes agricoles et pouvoir exploiter les opportunités
  - ⇒ Développer des filières courtes
  
- ▶ **Axe 3 : Adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural**
  - ⇒ Favoriser l'utilisation de modes de transports alternatifs
  - ⇒ Sécuriser les déplacements des usagers
  - ⇒ Favoriser le développement du télétravail et du cotravail
  - ⇒ Faire émerger une réflexion sur les déplacements
  
- ▶ **Axe 4 : Réduire la dépendance aux énergies fossiles en développant la production d'énergie renouvelable**
  - ⇒ Développer le mix énergétique et les réseaux associés
  - ⇒ Valoriser les ressources locales/ renouvelables et durables
  - ⇒ Responsabiliser les usagers face à la production et l'utilisation de l'énergie
  
- ▶ **Axe 5 : Assurer la préservation de la ressource en eau**
  - ⇒ Responsabiliser les usagers face à la consommation d'eau
  - ⇒ Préserver la qualité de la ressource
  
- ▶ **Axe 6 : Accompagner les entreprises vers une démarche éco-responsable**
  - ⇒ Développer de nouveaux modes de travail
  - ⇒ Maîtriser les consommations énergétiques
  - ⇒ Inciter les entreprises à mener une réflexion sur les déplacements des salariés
  - ⇒ Développer une démarche d'économie circulaire
  
- ▶ **Axe 7 : Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique**

